

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnance du 25 juin 1902, a conféré la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à Sa Majesté Edouard VII, Roi d'Angleterre.

Par Ordonnance du 26 du même mois, M. Arthur-Henry-John Walsh, Chambellan de S. M. le Roi d'Angleterre, a été nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du 7 juillet 1902, M. Laurent Chiapello, valet de pied attaché à la Maison du Prince, est autorisé à accepter et à porter la Médaille de bronze qui lui a été accordée par S. M. le Roi d'Espagne.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**  
DE LA PRINCIPAUTE

La célébration des noces de diamant de M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, et de M<sup>me</sup> la Comtesse Gastaldi a eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, le 9 juillet en leur propriété de Ferney-Voltaire. Cette cérémonie familiale a eu un caractère aussi touchant que cordial. La messe a été célébrée par le curé-doyen de Ferney, puis une allocution a été prononcée par M. l'abbé Accica, curé de Saint-Charles de Monte Carlo. A l'occasion de cette solennité, S. S. le Pape Léon XIII, a envoyé sa bénédiction apostolique aux vénérables époux.

Après la cérémonie a eu lieu une réception au château. De nombreux télégrammes de félicitations sont parvenus, notamment une dépêche de S. A. S. le Prince Albert de Monaco dont voici le texte :

Prince Albert de Monaco,  
à Comte et Comtesse Gastaldi.

Je vous envoie mon souvenir le plus affectueux pour un anniversaire dont je souhaite de nombreux retours. Je vous envoie aussi l'expression de ma gratitude pour l'exemple d'attachement à ma famille que vous donnez tous deux depuis si longtemps.

Et de S. A. S. le Prince Héritaire, ainsi conçue :  
Comte Gastaldi, à Ferney.

Je vous envoie ainsi qu'à la Comtesse mes félicitations sincères et mes vœux pour l'avenir.

Louis.

Citons encore des télégrammes adressés par LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse d'Urach Wurtemberg, et par S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général de la Principauté; M. l'ambassadeur Roustan; M. André, consul de France, etc.

La Principauté et la population renouvellent par notre organe leurs vœux sincères à M. le Maire de Monaco et à M<sup>me</sup> la Comtesse Gastaldi.

M. L. Delisle a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, dans sa séance du 4 juillet, le tome 1<sup>er</sup> du *Trésor des chartes de Reithel*, publié sous les auspices de S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince Albert 1<sup>er</sup>, par M. G. Saige, Conservateur de la bibliothèque et des archives du Palais de Monaco, et M. Lacaille, archiviste paléographe.

On trouve, dans ce recueil imprimé par M. L. Aureglia, éditeur du *Journal de Monaco*, 260 chartes originales, dont 104 pour la période de 1229 à 1300.

M. le Duc de Dino, au nom du Comité de bienfaisance de la Colonie française qu'il préside, a fait remettre à S. Exc. le Gouverneur Général la somme de cinq cents francs pour les pauvres secourus par le Bureau de bienfaisance.

La Colonie française a célébré hier la fête nationale du 14 juillet en rendant visite, conformément à la tradition, à M. le Consul de France. Ce dernier a reçu dans la matinée successivement le personnel de l'administration des douanes, celui des postes et télégraphes, le Comité de bienfaisance de la Colonie française et un grand nombre de Français habitant la Principauté.

M. Rebours, vice-président du Comité de bienfaisance de la Colonie française, a pris la parole pour affirmer les sentiments d'attachement de la Colonie pour la mère-patrie, et en priant le Consul de transmettre, au nom de ses compatriotes, leurs vœux à M. le Président de la République ainsi qu'à S. A. S. le Prince de Monaco à qui la Colonie française est profondément reconnaissante de la généreuse protection qu'elle reçoit sur le territoire de la Principauté.

M. André, Consul de France, a répondu en assurant la Colonie de son dévouement et a porté la santé de M. le Président de la République, de S. A. S. le Prince de Monaco et de S. A. S. le Prince Héritaire.

Nous apprenons que la fête que se proposait de donner sur la place Sainte-Barbe à Monaco, la Société des mandolinistes et guitaristes, l'*Accord Parfait* et dont la date avait été primitivement fixée à dimanche prochain 20 juillet, a été renvoyée au dimanche suivant 27 juillet.

Dans la nuit du 6 juillet, un assez violent incendie s'est déclaré dans le quartier du Carnier (territoire français). Une grande baraque, située non loin de l'hôtel Riviera-Palace et servant à une épicerie-boulangerie, a été la proie des flammes. L'alarme a été aussitôt donnée et bientôt la gendarmerie ainsi que les pompiers du Casino de Monte Carlo auxquels s'étaient joints des gardes d'honneur et des carabiniers de la Principauté, accoururent sur les lieux et attaquèrent vigoureusement le foyer d'incendie. Par suite du manque d'eau de ces jours derniers, l'action des pompiers s'est trouvée en partie paralysée. Néanmoins la part du feu a été circonscrite. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Les dégâts s'élevèrent à une cinquantaine de mille francs couverts par une assurance.

vent à une cinquantaine de mille francs couverts par une assurance.

A partir d'aujourd'hui, les concerts, sous la direction de M. Vialet, auront lieu, l'après-midi des jeudis et dimanches, de 3 heures et demie à 5 heures, et tous les soirs de 8 heures et demie à 10 heures, comme de coutume au kiosque de la terrasse.

M. François Médecin, ancien président de la Société des Régates, nous informe que c'est par erreur qu'il a été porté comme membre du Comité de cette Société, lors de la dernière élection du bureau pour l'année 1902-1903. M. Médecin était démissionnaire du Comité avant la formation du bureau.

**POUR LES VICTIMES DE LA MARTINIQUE**

Souscription ouverte sur l'initiative de M. le Consul de France et du Comité de bienfaisance de la Colonie française à Monaco.

**Dixième liste**

MM. le Capitaine Jabin.....	Fr.	5
Louis Soffiotti .....		5
Produit d'une soirée donnée par M. Anseume, propriétaire de la Brasserie Moderne.....		50
Cozian, maître d'équipage de la <i>Princesse-Alice</i> .....		5
Gaston Moch, Chef du Cabinet de S. A. S. le Prince de Monaco....		10
Giaconne et Davico, propriétaires de l'Hôtel Bristol à la Condamine...		10
Total... Fr.		85
Montant des listes précédentes...		19.424.15
Total général....		19.509.15

**SUR LE LITTORAL**

De Nice :

Un violent incendie a éclaté cette nuit, vers minuit moins dix, sur l'avenue de la Gare, dans l'immeuble occupé par le *Crédit Lyonnais* et les magasins de la *Place Clichy*. L'alarme a été donnée presque aussitôt, mais en raison de la lenteur de l'organisation des secours et du manque de pression dans les canalisations d'eau, le sinistre a pris rapidement des proportions considérables, détruisant entièrement les magasins de la *Place Clichy* et menaçant les maisons voisines. A minuit 45 les autorités sont arrivées sur les lieux, notamment MM. Granet, préfet des Alpes-Maritimes; Sauvan, maire de Nice; Boissière, commissaire central; colonel Outhier, à la tête d'une compagnie d'infanterie.

Par un heureux hasard, il n'y a pas eu d'accident sérieux de personnes à déplorer.

Vers 3 heures 1/2 du matin, le feu a pu être à peu près complètement circonscrit.

A 8 heures du matin, l'immeuble offrait un aspect lamentable; les magasins de la *Place Clichy* avec toutes les marchandises sont entièrement carbonisés; du premier et du deuxième étage, occupé par des Sociétés

diverses, il ne reste plus rien qu'un morceau de façade. La succursale du *Crédit Lyonnais* proprement dite n'a pas eu à souffrir de l'incendie; ni livres de comptabilité, ni valeurs déposées, titres, etc., n'ont été atteints. Un public énorme a stationné toute la matinée devant l'immeuble incendié. On ignore encore à l'heure actuelle la cause du sinistre et la valeur exacte des dégâts.

## Lettre de Paris

Paris, 14 juillet 1902.

Un incident assez bizarre, celui de la *Femme au Masque*, défraie depuis quelques jours les couloirs du Palais de Justice et sert de thème aux potins et discussions des salons : une plaideuse, M<sup>me</sup> du Gast, intenté à M<sup>e</sup> Barboux, ancien bâtonnier, une action en diffamation pour avoir, au cours de sa plaidoirie, produit devant le tribunal la photographie d'un tableau signé Gervex, tableau représentant une nudité vêtue d'un simple loup et dont le modèle ne serait autre, d'après l'avocat, que M<sup>me</sup> du Gast en personne. Cette dernière, munie d'une attestation de M. Gervex, le peintre, et de diverses preuves péremptoires établissant qu'elle n'a point posé pour ledit tableau, prétend que les affirmations de M<sup>e</sup> Barboux ont porté atteinte à son honneur et à sa dignité. Mais le plus curieux de l'affaire c'est que l'irascible dame n'a pu trouver ni un huissier ni un avocat pour prendre sa défense contre un ancien bâtonnier; il y a là un cas doublement étrange car il est permis d'une part de se demander si M<sup>e</sup> Barboux n'a pas outrepassé les droits de la défense en produisant cette photographie et en l'attribuant, d'ailleurs inexactement à M<sup>me</sup> du Gast; et d'autre part n'est-il pas surprenant de constater cette dénégation, ce refus de prêter son concours, par toute une corporation en présence d'un droit qui semble pourtant d'ordre public, le droit d'intenter une action à qui que ce soit si l'on se juge lésé?

Nous signalerons en temps utile la solution que les tribunaux donneront à cette curieuse « espèce ».

Avec M. H. Faye, doyen de l'Académie des sciences, dont les journaux ont annoncé ces jours-ci la mort en quelques lignes hâtives, disparaît une des plus grandes et des plus nobles figures du monde scientifique.

Henri-Auguste-Etienne Faye était né à Saint-Benoît-du-Sault (Indre) le 5 octobre 1814. Son père, ingénieur des ponts et chaussées, avait dirigé, dès l'enfance, son esprit vers l'étude des sciences mathématiques.

Cependant, entré en 1832, à l'école polytechnique, M. Faye en était sorti, avant d'avoir achevé les deux années d'études réglementaires, pour se rendre en Hollande... et se livrer à l'industrie.

Est-ce la nostalgie des études scientifiques, sont-ce les déboires d'une tentative qui ne lui aurait peut-être pas donné toutes les satisfactions désirables, qui incitèrent le futur savant à rentrer dans sa patrie? On ne saurait le dire. Ce que l'on sait, c'est qu'après une absence de quelques années à peine, M. Faye entra, sur la recommandation d'Arago, en qualité d'astronome, à l'Observatoire de Paris.

C'est là qu'il commença la série des découvertes qui devaient illustrer son nom.

La carrière de M. Faye, fort longue, puisqu'il s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-huit ans, est des plus remplies. En outre d'ouvrages divers sur les comètes, les étoiles filantes, les aurores boréales et l'origine du monde, ce savant découvrit, en 1843, une comète périodique qui lui valut le prix Lalande et la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Il fut ensuite chargé de cours à l'école polytechnique, recteur de l'Académie de Nancy, inspecteur général de l'enseignement supérieur et, enfin, ministre de l'instruction publique, du 23 novembre au 13 décembre 1877, dans le cabinet Rochebouët.

« Au courant des découvertes les plus récentes de la science moderne, — dit notre confrère Charlier-Tabur dans la belle notice qu'il vient de lui consacrer, — doué d'une belle imagination et d'un rare talent d'exposition, il a remis en honneur la discussion des théories cosmogoniques. Son livre sur l'*Origine du Monde* restera parmi les meilleurs. A mentionner encore ses leçons, qui ont été publiées par lui en deux volumes très appréciés.

A propos des fêtes données en l'honneur de Dumas père les chroniqueurs ont sorti du tiroir de leur mémoire toutes les anecdotes et tous les mots d'esprit du célèbre romancier. Il y aurait de quoi en faire un volume, car Dumas fut inépuisable; voici une historiette qui témoigne une fois de plus de l'esprit d'à-propos et des saillies paradoxales de l'auteur des *Trois mousquetaires* :

— Pour allécher A. Dumas, Dartois, le directeur de la

Porte-Saint-Martin, avait convenu que, à la trentième représentation de *Kean*, il lui paierait une prime de 2,000 francs si le total des recettes atteignait le chiffre de 60,000 francs.

— Un sou de moins, pas de prime, avait dit Dartois. Mais si 60,000 francs le 29 septembre, alors 2,000 francs le soir même dans votre escarcelle.

Or, le 28, on fit 2,357 francs. Le total des vingt-neuf premières atteignait 57,990 francs. Tranquille, Dumas se présente le lendemain chez Dartois, à 9 heures du soir. Il croyait sentir déjà les 2,000 francs dans sa poche...

Mais on n'avait reçu, ce soir-là, que 1,994 francs. Donc total de 59,993 francs. La prime était distancée d'une longueur de 17 francs. Perdue!

— Bah! Tant pis, dit Dumas. Seulement, cher ami, je n'ai pas le sou. Voulez-vous me prêter 20 francs?

— Volontiers, s'écrie Dartois, qui donne un louis à l'auteur de *Kean*!

Cinq minutes après, on prenait trois orchestres au bureau des Variétés, et le chiffre de 60,000 francs était dépassé de cent sous...

C'était Dumas qui, avec l'argent prêté par Dartois, avait augmenté la recette de la soirée et gagné sa prime!

S. L.

## MARINE ET COLONIES

**Dahomey.** — La statistique commerciale du premier trimestre de cette année accuse une amélioration importante d'environ 30 % sur la période correspondante de 1901, soit 6 millions 800,000 francs cette année contre 5,200,000 francs l'année dernière.

Le Dahomey a envoyé en Europe, au cours de ce premier trimestre, en plus qu'en 1901 :

1,495 tonnes d'huile de palme; 2,204 tonnes d'amandes de palme; et 37 tonnes de coprah.

En revanche, l'exploitation du caoutchouc a été presque nulle, 38 kilogrammes seulement contre 1,962 l'année dernière.

L'activité commerciale que dénotent ces chiffres est tout à fait remarquable.

**La Martinique.** — M. Lhuerre vient de constituer une commission composée de tous les éléments administratifs de la Colonie et des notabilités de la population martiniquaise pour évaluer, de façon aussi exacte que possible, l'étendue du désastre au point de vue économique et financier de la Colonie, ainsi que l'importance approximative des dégâts matériels.

Conformément aux instructions qui lui ont été données par le Département des Colonies, M. Lhuerre a invité tous les maires de la Martinique à lui faire parvenir d'urgence les renseignements concernant les orphelins sans ressources qui pourraient être recueillis ou adoptés en France.

**Nouveau croiseur cuirassé anglais.** — *Engineering* donne des détails sur le nouveau croiseur cuirassé anglais, *Léviathan*, qui vient de faire ses essais et qui, aux essais de 8 heures à pleine puissance, a donné une vitesse de 23,25 nœuds avec 31,203 chevaux-vapeur indiqués.

Le *Léviathan* est de la classe *Drake*; sa longueur est de 152,40, sa largeur de 21,64 et son tirant d'eau de 7,92, avec un déplacement de 14,100 tonnes. Il porte 2,600 tonnes de combustible dans ses soutes et pourra, à la vitesse de 14 nœuds, accomplir le voyage de Portsmouth à Melbourne sans renouveler sa provision de charbon. Il comporte deux séries de machine à triple expansion avec quatre cylindres donnant chacune 15,000 chevaux et alimentées par 43 chaudières Belleville à économiseurs.

L'armement est composé de la façon suivante :

2 canons de 234 millimètres, placés dans des barbettes blindées à 152 millimètres;

16 canons de 152 millimètres, en casemates séparées blindées à 127 millimètres;

Plus un grand nombre de pièces de petit calibre.

La protection comprend : une ceinture de 3,50 de haut s'étendant sur environ la moitié de la longueur du navire et dont l'épaisseur varie de 152 millimètres au centre à 102 millimètres aux extrémités; une traverse de 127 millimètres à l'arrière et un pont blindé de 38 millimètres d'épaisseur dans la citadelle.

## LETTRES ET ARTS

A la Comédie-Française. — De diverses interviews parues ça et là, il semblerait résulter que le comité de lecture de la Comédie-Française doit être prochainement rétabli. La vérité est que, sur la proposition de divers écrivains et après des pourparlers avec la Société des auteurs, M. Claretie doit soumettre à l'autorité supérieure un article additionnel au dernier décret. Mais le ministre des beaux-arts n'a été ni informé ni pressenti, et tout se borne, jusqu'à présent, à une causerie à la fin d'un comité.

On nous écrit de Munich que la *Louise* de M. Gustave Charpentier vient de remporter un succès brillant à l'Opéra royal. M. Röhr en dirigeait supérieurement la représentation; la distribution, avec M<sup>mes</sup> Morena (Louise), Blank (la mère), et MM. Walter (Julien) et Bauberger (le père), ne laissait rien à désirer. Mise en scène superbe. Un journal a compté au cours de la soirée vingt-sept rappels et dit qu'on se serait cru à Naples. Depuis longtemps une nouvelle œuvre n'avait remporté un succès aussi éclatant à l'Opéra de Munich.

Le comité de l'Association des artistes dramatiques a renouvelé, cette semaine, son bureau. M. Coquelin aîné ayant été réélu président, à l'unanimité, par l'assemblée générale, il restait à nommer quatre vice-présidents. Ont été réélus : MM. Gailhard, Leloir, Coquelin cadet. Comme quatrième vice-président, en remplacement de M. Maubant, décédé, c'est M. Albert Carré qui a été élu. Le secrétaire rapporteur a été renommé d'acclamation, c'est M. Péricaud. L'archiviste de même : M. Bouyer. Enfin, quatre secrétaires ont été désignés en les personnes de MM. Grivot, Régnard, Pentat et Holacher.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

De M. de Parville, dans une étude sur les *Apéritifs* : Moins toxique, le vermouth! Et cependant nous retrouvons, dans sa composition, l'absinthe, épiléptisante; l'angélique, somnifère et déprimante, et le calament, excito-stupéfiant. Tout cela, à la longue, agit sur notre système nerveux.

En dehors de ces liqueurs, croirait-on que bon nombre de personnes boivent de l'eau de Cologne, et surtout du vulnérable ou eau d'arquebuse? Les buveurs d'eau de Cologne se rencontrent dans les grandes villes et ne sont que des exceptions. Mais les buveurs de vulnérable sont très nombreux, dans l'est de la France. Les femmes en usent et en abusent. Une mauvaise digestion, une migraine, et, vite! un peu d'eau d'arquebuse. On commence toujours par petites doses, puis les doses grandissent. Et l'on n'a pas l'air de se douter du tout qu'on s'empoisonne franchement. Il y a de tout, dans le vulnérable.

**Les éruptions des Antilles et l'énergie solaire.** — *Le Times* publie la lettre suivante de sir Norman Lockyer :

« Les terribles catastrophes de la Martinique et de Saint-Vincent se produisent en un moment bien défini de taches solaires minimum; je suis donc fondé à rechercher des coïncidences similaires dans le passé. Mes recherches portent sur les soixante-dix dernières années pour lesquelles on dispose d'une statistique complète; elles m'ont permis de constater que les éruptions volcaniques et les tremblements de terre les plus désastreux se produisent généralement comme les pulsations de pluie aux Indes, aux environs des dates des maximums et des minimums des taches solaires. La période solaire de trente-cinq ans peut d'ailleurs être également discernée et il semble que nous assistons aujourd'hui à l'intensification des phénomènes du minimum de 1867.

« En 1867, Mauna Loa, Formose, le Vésuve, étaient parmi les régions troublées; aux Antilles, c'était le tour de Saint-Thomas. Au moment du maximum de 1871-1872, la Martinique et Saint-Vincent furent éprouvés, et, au maximum suivant, ce fut le tour du Krakatoa (1883). A Tokio, dans un pays où existent les observatoires sismologiques les plus parfaits, on constate que c'est

aux environs des maximums et minimums des taches solaires que se produisent le plus grand nombre de secousses. »

## VARIÉTÉS

### Le Féminisme en Italie

En Italie, le mouvement féministe est encore très en retard; on ne compte qu'un petit nombre de femmes s'occupant de cette question, qui est une des plus importantes pour l'avenir de la société.

Du reste, les Italiennes ne se préoccupent que fort peu du rôle que les femmes doivent jouer dans un temps plus ou moins prochain; et une des raisons de cette indifférence est qu'elles ne sont généralement pas obligées de pourvoir elles-mêmes à leur existence. Tant qu'une jeune fille, en Italie, a ses parents, il est rare qu'elle pense, même si elle est sans fortune, à travailler pour n'être pas à leur charge; si ses parents viennent à lui manquer, elle tâchera de gagner sa vie, avec des travaux d'aiguille, et elle ne pensera même pas que d'autres métiers pourraient lui donner de quoi vivre.

Ajoutez à cela que la vie de famille avec toutes les soumissions et tous les renoncements qu'elle impose à la femme, est encore l'idéal suprême des Italiennes.

Respectant hautement l'autorité du chef de famille, père ou mari, elles se soumettent entièrement à sa volonté, et il faut bien dire que les hommes italiens sont encore moins féministes que les femmes (c'est naturel) et qu'ils préfèrent que leurs filles, leurs sœurs ou leurs femmes soient et restent des bonnes et simples ménagères, plutôt que d'être des femmes pratiques sachant un métier.

Les télégraphistes et les téléphonistes représentent cependant un triomphe des idées modernes. Toutefois, dans ces dernières années, l'instruction féminine a fait des progrès énormes: il n'y a pas, en Italie d'universités particulières pour les femmes et même dans la capitale nous n'avons que le *Regio Istituto Superiore di Magistero Femminile* et la *Scuola Superiore Femminile*, qui soient des instituts réservés seulement aux jeunes personnes qui veulent faire des études supérieures. Mais les écoles techniques et les cours de tout genre sont maintenant fréquentés par un bon nombre d'étudiantes et, certes, d'ici à quelques années nous aurons trop de femmes professeurs, comme nous avons déjà trop de maîtresses d'école, et trop de sages-femmes!

Ce sont surtout les jeunes filles de la bourgeoisie moyenne qui étudient le plus; les filles du peuple, trop occupées à gagner rudement leur pain, ne peuvent avoir le temps d'étudier et, du reste, leur intelligence est, presque toujours, trop bornée pour le désirer. Par exemple M<sup>lle</sup> Rasy Amadori, une sincère féministe celle-là, a institué un cours de leçons populaires pour l'instruction des femmes.

Les leçons, ou plutôt les conférences, n'avaient lieu que les dimanches matins, précisément pour donner aux ouvrières, la possibilité d'y assister. Eh bien! les femmes de la classe ouvrière manquèrent presque totalement à ces leçons instituées à leur intention.

Quant aux jeunes personnes de la haute société, il est facile d'en trouver beaucoup de vraiment intellectuelles, mais il n'est pas facile d'en trouver qui soient féministes.

En ce qui concerne les institutions ayant un caractère féministe, plus de quarante sociétés formées par des femmes ont été fondées depuis 1870.

Leurs buts varient selon la classe, les idées et les desseins des femmes qui les composent, mais une bonne partie de ces associations ont eu comme origine et pour objet le secours mutuel.

Viennent ensuite les sociétés pour l'instruction ou le progrès social, parmi lesquelles plusieurs ont tâché et tâchent d'obtenir des réformes vraiment humanitaires. C'est ainsi que la loi récemment approuvée par le parlement italien sur le travail des femmes et des enfants avaient été depuis longtemps réclamée par l'*Associazione per la donna* (Association pour la femme). Maintenant c'est la collation gratuite des élèves pauvres des écoles inférieures, que la même association se propose d'obtenir.

Presque toutes ces sociétés font partie de la la *Federazione romana delle opere femminili* (Fédération romaine des œuvres féminines).

L'idée de cette Fédération doit son origine aux deux brefs séjours et à la propagande que fit M<sup>rs</sup> Lanford, du Canada, chargée par Lady Aberdeen d'inviter les femmes italiennes à faire partie du grand congrès international des femmes, qui devait avoir lieu à Londres au mois de juin 1899; elle sut, avec sa parole éloquente, persuader les dames, accourues pour l'écouter, de la nécessité d'une union entre elles.

Toutefois, ce ne fut que peu de jours avant le congrès de Londres, c'est-à-dire le 2 mai 1899, que la première assemblée générale de la *Fédération romaine des œuvres féminines* fut tenue au palais Taverna

Réunir toutes les femmes qui viennent, d'une manière ou d'une autre, leur intelligence, leur travail, leur appui, au soutien à l'amélioration, au progrès des conditions de la femme, voilà le but de cette fédération. Et, en effet, en se connaissant, en s'unissant les femmes italiennes pourront, à l'exemple de tant d'autres, obtenir les réformes économiques et sociales qu'elles jugeront nécessaires.

Seulement, pour que leur union soit complète, il faudra que toutes les associations féminines d'Italie fassent partie de la *Fédération romaine* tandis qu'au contraire cette fédération n'a pu encore obtenir l'adhésion de sociétés formées ailleurs en Italie. Voilà pourquoi son nom n'est pas encore changé en celui de *Conseil National des œuvres féminines italiennes*.

La Fédération a pour présidente M<sup>me</sup> la comtesse Taverna, une femme de haute intelligence; la secrétaire est M<sup>lle</sup> Dora Melegari, un nom que vous devez connaître comme celui d'une femme écrivain, à qui je dois plusieurs de mes renseignements sur cette fédération romaine; les conseillères appartiennent toutes à l'aristocratie romaine, moins deux ou trois étrangères et une Italienne, qui représentent au milieu d'elles les idées avancées.

Or, la plupart de ces dames, animées sans doute des meilleures intentions conçoivent le féminisme tout à leur manière, et plutôt comme une raison d'exercer mondainement la bienfaisance à travers les bals et les spectacles variés, que comme un droit noble et grand qu'il faut acquérir d'une manière beaucoup plus sérieuse.

Je doute un peu, bien que mon appréciation soit tout à fait personnelle, que ce soit à ce manque d'initiative hardie et de largesse d'idées que la Fédération doive le demi-insuccès remporté auprès des diverses associations féministes d'Italie.

Il faut toujours reconnaître que l'œuvre de la Fédération est utile en bien des cas, et qu'elle a eu, entre autres, l'excellente idée d'instituer, en son siège même, une bibliothèque ou salle de lecture pour les sociétaires, où des conférences scientifiques, sociales, littéraires, sont souvent faites.

Une semblable institution manquait à Rome pour les femmes qui n'ont aucun *Club* en dehors du *Club populaire féminin* où elles puissent se réunir.

C'est bien peu de chose pour une capitale moderne, mais c'est tout ce que nous avons.

L'Italie du Nord est en cela, comme dans beaucoup d'autres questions, bien plus avancée, et à Milan il y a déjà longtemps que bien des femmes s'étaient unies pour fonder une fédération qui devait protéger les intérêts féministes. Seulement, cette société ne fut régulièrement constituée qu'en 1896 et prit le nom de *Lega per la tutela degli interessi femminili* (Ligue pour la protection des intérêts féminins).

À Turin et à Bologne, il existait déjà d'autres associations ayant à peu près le même but.

À Rome nous n'avons aucun journal féministe et c'est encore M<sup>lle</sup> Amadori qui, multipliant ses entreprises, va tâcher de fonder ici un journal de ce genre.

Je lui souhaite de tout mon cœur une parfaite réussite, mais franchement je crains qu'elle n'ait beaucoup de méfiances et de difficultés à surmonter, où la parole féminine effarouche encore les âmes craintives.

« Et voyez-vous » — me disait ces derniers jours M<sup>lle</sup> Teresa Labriola, professeur de philosophie à l'université et auteur de deux ouvrages, l'un sur le divorce et l'autre sur le féminisme — « beaucoup de jeunes

filles sont, en ce beau pays, féministes sans le savoir, puisque ne tenant plus compte des vieux préjugés, elles laissent leur famille et s'en viennent toutes seules dans les grandes villes pour étudier et y vivre sagement mais librement, et, cependant, elles ne veulent pas qu'on leur dise qu'elles sont féministes, cela les blesse! »

C'est vrai, par tempérament, par caractère et par penchants, à cause de l'éducation qu'elles reçoivent dans leur famille et des coutumes que beaucoup acceptent encore par tradition, les Italiennes n'admettent généralement pas le féminisme.

Amina MASSILI.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 6 au 13 Juillet 1902

MARSEILLE, brick-goél., <i>Dominique</i> , fr., c. Morelli,	houille.
SAINT-TROPEZ, goél., <i>Catherine</i> , fr., c. Bosano,	vin.
CANNES, b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	sable.
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
— b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Launo,	—
CASSIS, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Mignet,	ciment.
CANNES, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	sable.
TORRE-SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , ital., c. De Dominicci,	charbon.

Départs du 6 au 13 Juillet 1902

MENTON, goél., <i>Catherine</i> , fr., c. Bosano,	vin.
— goél., <i>Marie-Clothilde</i> , fr., c. Rostagni,	—
CANNES, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Mignet,	sur lest.
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Launo,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballet,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

### TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

#### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur GAUTIER Fortuné, tenant maison meublée à Monte Carlo, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir du présent avis, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

À l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu (non le 11 août ainsi que cela a été dit par erreur dans le précédent numéro) mais le 19 août prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le 2 juillet 1902.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

#### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur GAUTIER Fortuné sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 19 août prochain, à 3 heures de l'après-midi.

Ils sont en conséquence, invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Étude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le jeudi 24 juillet courant, à deux heures de l'après-midi et jours suivants s'il y a lieu, à la *Villa Trianon*, rue Grimaldi, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : tableaux, chaises, fauteuils, lits en noyer complet, divan et linge, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

Monaco, le 14 juillet 1902.

L'Huissier, BLANCHY.

Cabinet de M<sup>e</sup> Suffren REYMOND, avocat,  
Villa de Millo, Monaco.

**VENTE SUR LICITATION**

(après renvoi)

Le jeudi 7 août prochain (1902) à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice et par devant M. J.-B. Maveschal, juge audit Tribunal commis à cet effet, il sera procédé à la vente sur licitation après renvoi, au plus offrant et dernier enchérisseur

**D'UN ÉTAGE DE MAISON**

dépendant des successions : 1<sup>o</sup> du sieur Marie-Nicolas-Jean MARQUET ; 2<sup>o</sup> de la dame Marie-Anne VIALE, son épouse, en leur vivant propriétaires, demeurant ensemble à Monaco, et 3<sup>o</sup> du sieur Charles-Laurent-André RAYBAUD-MARQUET, ci-après nommé en sa qualité de légataire universel de ladite dame Marie-Anne VIALE, épouse Nicolas MARQUET, aux termes d'un testament reçu par M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Monaco, le 29 octobre 1896, enregistré ; ledit étage situé à Monaco, rue du Milieu, n<sup>o</sup> 14, formant un appartement, tenant : au dessus, au sieur Antoine Philiberty ou à ses héritiers ; au dessous, au sieur Hercule Marquet ; à l'est, au sieur Philippe Olivier ou ses héritiers ; à l'ouest, à monsieur Charles Joffredy ou ses héritiers ; au nord, la rue du Milieu, et au midi la rue des Briques ; cette maison figure au plan cadastral de la Principauté de Monaco sous le n<sup>o</sup> 50 (partie) de la section C.

Sur la poursuite de la demoiselle Jeanne-Laurence AYENTE, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Monaco, agissant comme légataire universelle de feu Marie-Nicolas-Jean MARQUET, en son vivant propriétaire demeurant à Monaco, aux termes d'un testament reçu par M<sup>e</sup> Cornignon, notaire à Menton, le 17 mai 1901, enregistré à Monaco, le 15 janvier 1902, f<sup>o</sup> 62 r<sup>o</sup>, c<sup>es</sup> 2 et suivantes, reçu trois francs, (signé) Carrara, ladite demoiselle AYENTE élisant domicile audit Monaco, en le cabinet de M<sup>e</sup> REYMOND, avocat.

Contre la dame Thérèse VIGON, veuve du sieur Charles-Laurent-André RAYBAUD-MARQUET, prise en sa qualité de légataire universelle de son défunt mari, en son vivant élève en pharmacie, demeurant à Nice, aux termes d'un testament reçu par M<sup>e</sup> GIRAUD, notaire à Nice, le vingt mars mil neuf cent, enregistré à Monaco le cinq juin mil neuf cent deux, folio 10, case 5. Reçu trois francs (signé) de Guiraud ; ladite dame VIGON, élisant domicile en le cabinet de M<sup>e</sup> E. Kunemann, avocat à Monaco, rue Florestine.

La vente de cet étage de maison a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, du seize mai mil neuf cent deux, enregistré, et fixée au lundi sept juillet courant ; à cette date par ordonnance de M. le Juge commis, enregistrée, ladite vente a été renvoyée au sept août prochain.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur le six juin mil neuf cent deux, ainsi que le constate un acte de dépôt du même jour, enregistré.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé, à la somme de mille francs outre les charges, ci..... 1,000 fr.

Il est ici déclaré que tous ceux qui voudront conserver des hypothèques légales sur l'immeuble mis en vente, devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avocat poursuivant, le douze juillet mil neuf cent deux.

(Signé) Suffren REYMOND.

Dûment enregistré.

**CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE**

**EXCURSIONS EN DAUPHINÉ**

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné, vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter à des prix réduits les parties les plus intéressantes de cette admirable région : la Grande-Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands-Goulets, les massifs d'Allevard et des Sept-Laux, la route de Briançon et le massif du Pelvoux, etc.

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions, figure dans le *Livret-Guide Officiel P.-L.-M.* qui est mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau, ou envoyé contre 0 fr. 85 en timbres-poste adressés au Service Central de l'Exploitation (Publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

**VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES**

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes extrêmement variés, permettant de visiter à des prix très réduits en 1<sup>re</sup>, en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> classe les parties les plus intéressantes de la France (notamment l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provence, les Pyrénées), ainsi que l'Italie, la Suisse, l'Autriche et la Bavière.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire. La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le *Livret-Guide Officiel P.-L.-M.*, vendu au prix de 0 fr. 50 dans les gares du réseau.

**ASSURANCES**

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABEILLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

**LA FONCIÈRE**

La C<sup>ie</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES : Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

**LLOYD NÉERLANDAIS**

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

**LA « MUTUAL LIFE »**

C<sup>ie</sup> d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saïge ou 12 et 14, rue Caroline MONACO-CONDAMINE

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



**EUGÈNE VÉRAN**

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

**EAU D'IRIS DE MONACO**

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote) MONTE CARLO

**BOIS ET CHARBONS**

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa - Monte Carlo

TÉLÉPHONE

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....	Fr. » 75
Livret-Chaix continental (mensuel) :	
1 <sup>o</sup> vol., réseaux français, avec huit cartes.....	1 50
2 <sup>o</sup> vol., services étrangers, avec carte coloriée.....	2 »
Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte.....	» 40
Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures.....	» 30
Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée.....	» 50
Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes.....	» 25
Livret de la banlieue avec carte..	{ Ouest..... » 10
	{ Est..... » 10
Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres.....	2 »

Imprimerie de Monaco - 1902

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
7	762.2	762.2	761.8	761.5	761.2	24.2	25.2	24.5	24.2	23.2	84	Vent faible Sud.	Beau fixe		
8	760.2	760.2	759.2	759.5	761.2	24.5	25.6	25.2	24.8	23.5	86	Vent faible S.-E.	id.		
9	758.2	758.5	757.2	757.1	757.2	25.2	27.2	25.5	24.8	24.2	87	id.	id.		
10	755.2	755.2	754.8	754.2	753.7	25.2	27.2	26.1	24.3	24.2	86	id.	id.		
11	752.2	753.5	754.2	754.8	755.2	27.2	28.3	27.5	26.4	25.6	54	Vent violent S.-E.	Beau.		
12	760.2	765.2	761.2	761.8	762.3	26.5	27.2	25.2	24.2	23.1	69	Vent faible S.-E.	id.		
13	763.2	763.2	763.8	764.2	764.2	26.5	26.8	26.1	26.2	25.4	58	Vent faible d'Est.	id.		
DATES					7	8	9	10	11	12	13				
TEMPÉRATURES EXTRÊMES					Maxima.	25.3	25.7	27.2	27.3	28.5	27.2	26.9			
					Minima.	23.2	23.4	23.2	24.2	23.2	23.1	24.2			

Pluie tombée : 00<sup>mm</sup> 0